



Plaine de Jeux  
Administration communale de Sombreffe  
Du 6 au 31 juillet 2020

**DROIT A L'IMAGE : autorisation parentale**

Pendant les activités organisées dans le cadre de la Plaine de jeux communale, des photos ou de courtes vidéos des enfants sont régulièrement prises par les moniteurs et les coordinateurs. Il est donc demandé aux parents d'autoriser ou de ne pas autoriser la diffusion d'images ou de courtes vidéos sur lesquelles leurs enfants sont susceptibles d'apparaître.

Ce document est à compléter et :

- à renvoyer au service Cohésion sociale (par email à l'adresse [cohesionsociale@sombreffe.be](mailto:cohesionsociale@sombreffe.be) ou par courrier à l'adresse : Allée de Château-Chinon, 7 à 5140 Sombreffe)
- **ou** à remettre au/à la Chef-Cheffe de site (Tongrinne, Ligny ou Sombreffe) au plus tard le premier jour de participation de votre/vos enfant.s à la Plaine de Jeux communale 2020

Nom.s (enfant.s)	Prénom	Date de naissance

**Nom** (du parent ou du tuteur légal) :

**Prénom** :

autorise

n'autorise pas

l'Administration communale de Sombreffe à faire des photos/de courtes vidéos de mon(mes) enfant(s) pendant la durée de la Plaine de jeux 2020 et des les utiliser ces photos dans le journal de la plaine (Les Niouz), dans le bulletin communal, sur la page Facebook officielle de la Commune de Sombreffe et le site [www.sombreffe.be](http://www.sombreffe.be).

Date et signature

-----